même point ou l'intention de l'en aviser. Désolé, désespéré, il se rendait depuis quelques temps presque quotidiennement sur la tombe de son fils, et s'enfonçait chaque jour davantage dans les idées noires qui l'assaillaient.

Un jour, l'idée de se suicider lui traversa l'esprit, puis finit par l'obséder : et samedi matin il tenta de mettre son projet à exécution. Il arrivait vers dix heures au cimetière, sans que rien dans son allure trahît d'ailleurs une agitation exceptionnelle ou attirât l'attention des gardiens. Il stationna quelques minutes sur la tombe de son fils, située à l'extrémité du cimetière, près du Jardin botanique, et là, se tira deux coups de revolver qui l'atteignirent entre la septième et la huitième côte.

Au bruit des détonations, le gardien, le directeur du cimetière, ainsi que des personnes qui assistaient à une inhumation, accoururent, et trouvèrent Lami gisant à terre, et poussant, ou plutôt râlant ces paroles : « C'est pour toi que je me tue, mon enfant, et je maudis ta mère. » On s'empressa autour de lui; on manda aussitôt un médecin, et quelques minutes après, M. le docteur Bécour et M. Chotteau, accompagnant M. Horber, commissaire de police de Fives, survenaient et prodiguaient leurs soins au blessé, qu'ils firent transporter dans l'estaminet le plus proche, à l'enseigne : *Au Jardin botanique*, et auquel ils firent un premier pansement.

Un premier et rapide examen de la blessure leur révéla qu'elle n'était point mortelle et leur permit d'espérer qu'avant quinze jours le blessé serait rétabli. Les médecins n'ont d'ailleurs, point tenté d'extraire les balles, et après avoir reçu les premiers soins, Lami a été conduit en civière à l'hôpital Saint-Sauveur. Son état n'inspire du reste aucune inquiétude.

Nominations dans la Légion d'honneur. — L'*Officiel* publie les décrets conférant la Légion d'honneur aux personnes suivantes :

Officier. — M. Edmond-Casimir Giroud, maire de Douai. Chevalier du 28 octobre 1878.

Chevaliers. M. le docteur Louis-Eugène-Emile Dubar, chirurgien de l'hôpital de la Charité et de la maison de santé de Lille (Nord). 40 ans de services. Titres exceptionnels : Ancien interne en médecine et en chirurgie des hôpitaux de Paris. Chirurgien des hôpitaux de Lille depuis 1882. Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine et médecin au lycée de cette ville. Vice-président de l'Association des médecins du Nord.

M. Hector-Désiré Sandrart, agriculteur et industriel à Sains, conseiller général du Nord : transformation et mise en culture de 200 hectares de terres improductives. Création de fermes importantes et d'une industrie nouvelle pour la préparation des déchets de laine. Plus de 30 ans de pratique agricole.

Notons encore parmi les nominations ou les promotions qui, à des titres divers, intéressent notre région celles de M. Fourée, notre ministre à Bruxelles, qui est nommé commandeur, de M. le docteur Leclercq, médecin à Arras, qui est nommé chevalier; de M. Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire, ancien recteur à Douai, qui est promu officier, M. Du Bousquet, ingénieur en chef de la traction et du matériel à la compagnie du Nord, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Barralle, commis principal à la raffinerie nationale de salpêtre de Lille.

Promotions et nominations dans l'armée. — Ont été promus au grade d'officier dans la Légion d'honneur : M. Martin, lieutenant-colonel au 4e régiment territorial d'infanterie. M. Leroy, chef de bataillon au 127e d'infanterie, M. Douette, major d'infanterie en retraite, commandant le bureau de recrutement d'Arras; M. Blondin de Saint-Hilaire, chef d'escadron au 21e dragons.

Ont été nommés au grade de chevalier : MM. Callot, capitaine adjudant-major au 1er régiment d'infanterie; Anthon, capitaine trésorier au 8e régiment d'infanterie; Defoin, capitaine-adjudant-major au 8e d'infanterie; Ghotellier, capitaine-trésorier au 73e d'infanterie.

Duc, capitaine-trésorier au 84 d'infanterie. Thirion, capitaine au 110e d'infanterie: Bredeaut, capitaine-trésorier au 127e d'infanterie. Faure, capitaine au 127e d'infanterie. Léonard, capitaine, Gambier, capitaine, et Delu, capitaine, au 145e d'infanterie. Mosnier, capitaine d'infanterie au bureau de recrutement de St-Omer. Sangle Perrière, capitaine au 4e cuirassiers.

Augenost, capitaine au 19e chasseurs à cheval. Pietri, capitaine-trésorier à la 1re légion de gendarmerie. Herbet, capitaine à la 1re légion de gendarmerie. De Richard d'Abonco urt, chef d'escadron au 27e d'artillerie. Rigaux, capitaine en 1er à l'atelier de construction de Douai. Zipp, garde principal à la direction de Maubeuge. Poupart, capitaine au 3e génie.

MÉDAILLES MILITAIRES.— *Infanterie.* MM. Perrin, adj. au 1er régiment; Massu, adjudant au 33e; Picard, adjud. au 45e; Lagache, adj. au 73e ; Tairliez, sous-chef de musique au 84e; Lallemand, adjudant au 127e ; Toussaint, adj. au 145e.

Gendarmerie. — MM. Delplanque, maréchal des logis; Cottignies, id. ; Duchastelle, Bourteaux et Lestienne, brigadiers ; Zinck, Leblond, Payelle, Lepers et Denis, gendarmes.

Ouvriers militaires. — Lasne, ouvrier d'état à la direction de Lille, Jacquard, id. aux forges du Nord.

Génie. — MM. Antoine, adjudant au 3e génie; Ciccori, portier consigne à Douai.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée active. — *Infanterie.* — Ont été nommés au grade de capitaine : M. Bourlet, lieutenant surnuméraire au 1er régiment de zouaves, en remplacement de M. Bessières, changé de corps. Affecté au 33e régiment d'infanterie. M. Aubry, lieutenant au 8e bataillon de chasseurs à pied, en remplacement de M. Leteu, promu. Affecté au 46e bataillon de chasseurs à pied.

M. Derivry, lieutenant au 73e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Savigny, changé de corps. Affecté au 73e d'infanterie. M. Paul, lieutenant au 127e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Petit, mis en réforme. Affecté au 127e régiment d'infanterie.

M. Domenech, lieutenant au 65e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Baude, mis hors cadre. Affecté au 145e régiment d'infanterie. M. Boniface, lieutenant au 43e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Barisien, changé de corps. Affecté au corps. M. Tkint de Roodedbeck, lieutenant au 127e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Munier, mis hors cadre. Affecté au 127e régiment d'infanterie. M. Bessières, capitaine au 33e régiment d'infanterie, passe au 1er régiment de même arme. M. Barisien, capitaine au 43e d'infanterie, passe au 145e de la même arme.

Cavalerie. — M. Audrieu, lieutenant breveté au 4e régiment de cuirassiers, est nommé capitaine au 1er régiment de cuirassiers. M. Arnoulx de Pirey, lieutenant au 16e régiment de chasseurs, est affecté au 19e régiment de chasseurs en remplacement de M. Le Villain, promu.

Ont été nommés au grade de sous-lieutenants : M. Pommes, du 5e régiment de dragons. Affecté au 4e régiment de cuirassiers. M. Germain, du 22e régiment de dragons. Affecté au 4e régiment de cuirassiers. M. de Lanneau, du 21e régiment de dragons. Affecté au 27e régiment de dragons. M. Spieser, du 2e régiment de cuirassiers. Affecté au 4e régiment de cuirassiers.

Artillerie. — M. Raujouan, capitaine en 2e, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Valenciennes, a été désigné pour commander l'artillerie de la place de Valenciennes. M. Rousseau, lieutenant 2e au 27e régiment, a été classé au 13e régiment. M. Besson, garde d'artillerie de 3e classe, comptable à Bischwih (direction de Maubeuge), a été classé à Valence. M. Dutranoy, contrôleur d'armes à Bastia, a été classé à la direction de Lille.

Ont été nommés lieutenants en 1er : MM. Dupré, du 15e régiment ; Martin des Pallières, du 27e régiment; Georgel la Chesnais, du 27e régiment.

Classé au 26e régiment. 10e batterie : M. Duchesnes, lieutenant en 1er au 15e régiment, en remplacement de M. Thomas, promu. est nommé capitaine à la 6e batterie du 2e bataillon d'artillerie de forteresse et affecté à la direction d'artillerie de Maubeuge.

Ont été nommés gardes d'artillerie de 3e classe : M. Lallement, adjudant au 26e régiment d'artillerie, en remplacement de M. Nod, promu. Classé à l'atelier de construction de Douai. M. Lekieffre, adjudant au 27e d'artillerie, en remplacement de M Duchêne, promu. Classé à l'atelier de construction de Douai.

Sous-intendance. — M. Quitteray, sous-intendant militaire de 1re classe, à Lille, a été désigné pour Paris. M. Gardien, sous-intendant militaire de 2e classe, à Maubeuge, a été désigné pour Lille. M. Blanchon, sous-intendant militaire de 2e classe, à Versailles, a été désigné pour Maubeuge.

Corps de santé militaire. — M. Toussaint, médecin-major de 2e classe au 1er escadron du train des équipages militaires, est désigné pour l'école spéciale militaire de Saint-Cyr. M. Cordillot, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Lille, est désigné pour le 145e régiment d'infanterie. M. Dellac, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Lille, est désigné pour le 33e régiment d'infanterie.

Adjoints du génie. — M. Aubert, adjoint de 3e classe à Douai, est nommé adjoint de 2e classe en remplacement de M. Forfort, promu. Bonserve sa situation actuelle.

Vétérinaires. — M. Benet, aide-vétérinaire au 27e régiment d'artillerie, est détaché au Tonkin, dans l'artillerie de marine hors cadres.

CORPS DE L'INTENDANCE MILITAIRE. — M. l'intendant militaire Deprez, nouvellement promu, est nommé directeur du service de l'intendance de la 1re région, à Lille, en remplacement de M. l'intendant militaire Renaut.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les bourses des élèves diplômés des cours de langues

Roubaix, le 31 décembre 1892.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*

En vue de remettre la chose au point, je vous prie de bien vouloir donner place aux quelques lignes qui suivent, dans vos colonnes.

Au cours de la discussion qui eut lieu au Conseil municipal, séance du 30 courant, concernant la demande de bourses, pour les élèves diplômés des cours de langues vivantes, faite par le Cercle Polyglotte, les réflexions de MM. Thérin et Stienne sont de nature à faire croire que ces cours ne seraient suivis que par des patrons ou des fils de patrons. Ces Messieurs se trompent fort, car, parmi les trois cents élèves qui les fréquentent, nous n'y comptons guère que des ouvriers et si MM. Thérin et Stienne n'y viennent pas ou n'y envoient pas leurs enfants, c'est que cela ne leur plaît pas.

De son côté, Monsieur Coupez, dans son argumentation en faveur de ces bourses, commet une autre erreur: c'est lorsqu'il affirme que l'on n'obtient pas la prononciation « ici. » La prononciation d'une langue, si elle est bien donnée s'acquiert « ici » comme partout: mais ce que le professeur ne peut donner à l'élève, à raison de quatre heures d'étude par semaine ou de vingt jours de travail annuel effectif, c'est la pratique.

Bref, on paraît n'avoir pas compris, au Conseil municipal, que le léger sacrifice que demandait le « Cercle Polyglotte » n'était qu'une prime d'encouragement pour les petits.

Avec mes remerciements à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

X. DORION.

NORD

Un homme gelé à Denain. — Depuis quelques jours, M. Antoine Dehaye, âgé de 69 ans, originaire de Sailly-en-Ostrevent (Pas-de-Calais), pensionnaire chez les Petites-Sœurs des Pauvres à Sin-le Noble, était sujet à des moments d'aberration d'esprit. Vendredi matin, il parvenait à sortir de l'établissement. L'une des religieuses en avertit aussitôt la police de Douai.

Des recherches ont certainement dû être faites à l'effet de découvrir, mais inutilement. A onze heures du soir, deux marniers qui longeaient le quai du Petit Bail, relevèrent cet homme, accroupi contre une porte. Ayant vainement frappé à deux estaminets voisins, ils se décidèrent à le conduire au bureau d'octroi de l'Entrée des Eaux. Les paroles incohérentes que prononçait M. Dehaye, déjà engourdi par le froid, firent croire à l'employé qu'il se trouvait en face d'un homme ivre; il refusa de l'admettre dans son bureau, bien que le malheureux le supplât de le laisser entrer pour se réchauffer.

Vers 6 heures du matin, un garçon boulanger de passage, voyant un homme étendu, mort, à quelques pas de là, alla prévenir la police.

Le corps fut conduit à la morgue; le fils du défunt, qui habite Lambres, où son père a résidé un certain nombre d'années, est venu le reconnaître.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Rouselle, curé d'Hallennes-lez-Haubourdin, est transféré à Château-l'Abbaye. M. l'abbé Villabois, vicaire à Haubourdin, est nommé curé d'Hallennes-lez-Haubourdin. M. l'abbé Duhamel, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Sin-le-Noble.

Mérite agricole. — Ont été promus au grade de chevalier du Mérite agricole :

MM. Hubert-Eugène Balhiat-Lacoste, à Douai (Nord) ; depuis 1855 se livre à l'élevage et à l'amélioration de la race canine. Lauréat de diverses expositions agricoles ; Benoit Defernez, cultivateur à Vieux Condé (Nord), membre du comité de l'Union agricole de Condé : expériences culturales, 35 ans de pratique agricole; Charles Chérubin, cultivateur à Matig (Nord) : plusieurs récompenses, dont un diplôme d'honneur, 35 ans de pratique agricole.

Arrivages de laines à Dunkerque. — Le steamer anglais *Gulf-of-Venise* est entré au port avec 2,200 balles laines pour Roubaix-Tourcoing, etc.; décharge présentement sa cargaison venant directement de Melbourne et Sydney.

Le steamer français *Paraguay*, est entré au port venant de Buenos-Ayres avec 3000 balles de laine destinées pour Roubaix-Tourcoing, etc., il opère son déchargement au bassin de Freycinet.

Le steamer français *Corsica*, est parti le 26 décembre de Montevideo pour Santos, etc., avec 1,800 balles laine pour Roubaix et Tourcoing.

Le steamer *Don Pedro* est parti le 27 décembre avec des laines pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer anglais *Ardle* est parti, le 24 décembre, de Sydney, avec des laines pour Roubaix-Tourcoing.

PAS-DE-CALAIS

Nominations dans la Légion d'honneur. — L'*Officie* publie la liste des nominations dans la Legion d'honneur du ministère de la marine. Dans les nominations au titre civil nous relevons celle du grade de chevalier du maitre au cabotage Hesdin.

Hesdin est un vieux serviteur de la marine du commerce inscrit à Boulogne; il ne compte pas moins de quarante-deux ans de navigation, dont trente de commandement. Il a dix-huit campagnes de commandement à la pêche dans les terribles parages des mers d'Islande.

Depuis 1873, il commande des remorqueurs de Boulogne et bien des bâtiments et des équipages ont dû leur salut à son habileté et à son courage. Très modeste, jamais il n'a fait connaître les actes de dévouement qu'il a accomplis et il a fallu que l'un d'eux se passât dans le port même de Boulogne pour qu'il fût signalé à l'autorité maritime. Hesdin est déjà titulaire d'une médaille de sauvetage.

Une tentative de meurtre à Vieille-Eglise. — Le parquet de Saint-Omer vient de se transporter à Vieille-Eglise pour ouvrir une instruction sur une tentative de meurtre commise au cabaret Lewine par le nommé Hilaire Laurent, propriétaire, ayant demeuré à Vieille-Eglise, habitant actuellement Saint-Pol-sur-Mer (Nord). Celui-ci à la suite d'une discussion a tiré un coup de revolver sur un sieur Henri Tant, âgé de 34 ans.

La balle a atteint le front mais ayant glissé, elle n'a pas entamé l'os frontal.

Laurent est très mal noté. Il passe surtout pour querelleur. Le coupable a été arrêté hier à Saint-Pol.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boite contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

JOUR DE L'AN

Chacune attend quelque cadeau :
Mais de la plus humble à la reine,
Nulle n'aura si douce étrenne
Qui vaille un savon *Mikado*.

Dépositaire à Roubaix : DUHEM-MERCHEZ 31, **Grande-Rue.** En vente partout.

Fabricant, Félix Eydoux, Marseille. 33435d

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUBUS-VERBRAKEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Suzanne DUBUS, décédée à Roubaix, le 1er janvier 1893, à l'âge de 4 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le mardi 3 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carette, 49.

Un Obit solennel anniversaire célébré au Maître Autel de l'église Notre Dame, à Roubaix, le mercredi 4 janvier 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Roseline-Sabine MAZURE, veuve de M. Désiré-Joseph POULLET, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1892, dans sa soixante-dix-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 3 janvier 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François PONTIER, époux de Dame Marie DELBECQUE, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1892, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 5 janvier 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles DUBAR, époux de Dame Claire SCREPEL, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1891, dans sa trente deuxième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 3 janvier 1893, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Lévine-Elise DELAOUTRE, veuve de M. Eugène-Constant-Joseph GRIMONPREZ, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1892, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Triste!...* — Vendredi soir, une scène scandaleuse s'est passée dans une prairie située près du « Bois de Mont-à-Leux », les auteurs sont une fillette de 14 ans et deux garçons d'une vingtaine d'années. Des passants ont averti les parents de la fillette qui sont accourus immédiatement. La police a ouvert une enquête.

— *Bataille de dames.* — Une marchande de charbons de Neuville (Belgique) femme Hoornaert, âgée de 66 ans, avait récemment livré du charbon à sa belle-fille, Marie Cuvelier, épouse Hoornaert. Elle avait à se plaindre de la négligence apportée par son fils dans le règlement de ses achats, et elle s'en plaignit dans le voisinage. Le bru apprit cela, et conçut contre sa belle-mère un vif ressentiment.

Vendredi, vers midi, cette dernière se présentait chez elle, pour reprendre des sacs ayant contenu du combustible. A sa vue, Marie Cuvelier entra dans une rage folle, se précipita sur elle et lui administra une raclée; elle arracha à sa belle-mère une poignée de cheveux, puis la mordit si cruellement à la figure qu'elle lui enleva une partie de l'arcade sourcilière de quatre centimètres de diamètre. Des voisins arrachèrent la pauvre vieille des mains de sa bru et la gendarmerie d'ouvrir une enquête.

Menin. — *Une mort mystérieuse.— La descente du parquet.* — Vendredi matin, le bruit se répandait qu'une femme était morte, à la porte de Bruges, pendant la nuit de mercredi à jeudi, dans des conditions anormales.

M. le commissaire de police ouvrit immédiatement une enquête et prévint sur-le-champ le parquet de Courtrai.

MM. Jonckère, juge d'instruction, Iweins, substitut de M. le Procureur du Roi et Georges Boulteus, greffier du Tribunal, descendirent à Menin à une heure de l'après-midi et accompagnés de M. le commissaire, se rendirent sur les lieux à l'effet d'éclaircir cette ténébreuse affaire.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir :

Un nommé Cyrille Vervisch, cultivateur à la porte de Bruges, vivait en mauvaise intelligence avec son épouse née Vanoverschelde tandis qu'il accordait toute sa confiance à sa servante, une femme vivant séparée de son mari. La discorde régnait à ce point que la femme Vervisch était souvent l'objet de graves sévices de la part de son mari; ainsi, après l'avoir accoutrée d'une façon révoltante, il la pendait par les cheveux et la battait avec des joncs.

Cette situation malheureuse devenant de plus en plus aiguë, la femme Vervisch, poussée au désespoir, absorba un litre de genièvre et ensuite se serait donné la mort.

Vervisch et sa servante sont arrêtés et provisoirement incarcérés au dépôt communal. L'instruction continue.

— *Nouveaux détails.* — La femme Vervisch, née Adèle Vanoverschelde était âgée de 27 ans, son mari en a 28.

Celui-ci et la servante — elle se nomme Louise Samain, âgée de 35 ans, mariée, mais vivant séparée de son mari — ont été transférés aujourd'hui à la prison de Courtrai.

Ils ont fait des aveux complets.

Voici comment serait morte la malheureuse femme :

Vervisch l'aurait pendue par les cheveux au plafond, après quoi il l'aurait battue à coups de baguette et de... [illegible] probablement dans l'intention de la faire [illegible]. Au reste on constata après son décès, trois trous à la tête. Il paraît même — détail horrible — que la cervelle était ouverte.

L'autopsie pratiquée samedi matin par MM. les docteurs Parlop, de Menin, et Petit, de Courtrai, tous deux médecins légistes, n'a révélé aucune trace d'empoisonnement comme le bruit en avait couru.

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur cette grave affaire encore entourée de mystère et dont l'instruction n'est pas terminée.

Le Conseil de guerre du Hainaut vient de s'occuper d'une affaire assez intéressante. Arthur Dusart, ex-caporal clairon au 3e régiment de chasseurs à pied, était en congé illimité. Il n'a pas répondu en 1884 à un ordre de rappel. Cela lui eût été difficile, d'ailleurs, Dusart s'était engagé dans la légion étrangère qui combattait à cette époque au Tonkin.

A son retour en Belgique, Dusart fut déféré au conseil de guerre pour désertion à l'étranger. Dusart a mis sous les yeux du conseil un certificat constatant que la médaille du Tonkin lui a été décernée le 1er janvier 1886, à Sidi-bel-Abbès. Des circonstances atténuantes lui ont été accordées. Il a été condamné à 112 jours d'arrêts dans une prison militaire.

Pecq. — Nous rappelons à nos lecteurs le concert donné par la Fanfare communale le 8 janvier courant.

Il est à remarquer que la *Rhapsodie Hongroise n° 15* qu'exécutera M. Félix Pardon, est l'une des œuvres les plus remarquables de Liszt, pour l'originalité de sa facture et par la difficulté d'exécution.

Première partie : 1. *Mignon*, arr. par Struchmann, exéc. par la fanfare communale, Amb. Thomas; 2. *Le pas d'arme du Roi Jean*, poésie de V. Hugo, M. Moyaerts, musique de Saint-Saëns; 3. *Introduction et thème varié*, M. Hannon, Delannoy; 4. *Arisio de Chérubin*, Mme de Brannes, Mozart; 5. *Le Canari*, polka pour petite flûte, M. Dom, Nazy; 6. *Cavatine de la Juive*, Mme Pardon, Halévy; 7. a. *Le joyeux forgeron*, Handel; b. *Gavotte*, Amb. Thomas; c. *Rhapsodie hongroise*, Lizet, M. Pardon; 8. Chansons comiques, M. Debbaudt, xxx.

Deuxième partie : 1. *Aïda*, fantaisie arr. par Struchmann, exécuté par la fanfare communale, Verdi; 2. *Variations sur Malbrough*, Hannon, M. Hannon; 3. *Balade Roumaine*, écrite pour la circonstance, 1re aud., poésie de Richepin, musique de Pardon, Mme de Brannes; 4. a. *Valse Caprice*, Liszt, b. *Sérénade de Pierrot*, Pardon, M. Pardon; 5. *Air de Pierrot*, extrait du (Masque d'Arlequin) comédie lyrique écrite pour l'Opéra Comique, livret de A. Silvestre et Cosseret, musique de Pardon, M. Moyaerts; 6. *Le Rossignol*, polka pour petite flûte, Damaré, M. Dom; 7. *Estudiantino*, duo célèbres, Lacome, M. et Mme Pardon et de Brannes; 8. Chansons comiques, XXX, M. Debbaudt.

Prix des places : places réservées, 4 fr.; premières 2 fr.; secondes, 1 fr.

Ecrire à M. Florquin, à Pecq, avant le 6 pour retenir celles réservées. — Le concert commencera à 4 heures 1/2 précises pour finir à 7 heures 1/2, et ce, afin de permettre le retour des étrangers. 33448

Dottignies. — Voici la liste des miliciens de la commune de Dottignies, levée de 1893. : 1 Bailleul Jules ; 2 Bonte Emile ; 3 Carrette Henri ; 4 Coudou Alcide ; 5 Decruynaere César ; 6 Decuypere Camille ; 7 Degandt Albert; 8 Decroix Désiré; 9 Deldalle Clovis; 10 Delmarque Alfred ; 11 Dendievel Louis ; 12 Dendievel Victor ; 13 Depoortere Pierre ; 14 Derouf Joseph ; 15 Desmet Arthur ; 16 D'haene Joachin ; 17 Duquesnoy Adolphe ; 18 Hagart Fortuné ; 19 Houtleman Jean-Louis ; 20 Lambert Léon ; 21 Lampé Fidele ; 22 Lefebvre Jean-Louis ; 23 Lessens Richard ; 24 Leutenez Jean ; 25 Losfeld Jules ; 26 Mattelaere Emile ; 27 Nuttin Gustave ; 28 Nuttin Henri ; 29 Oosterlinck Alois ; 30 Ovaert César ; 31 Parmentier Jules ; 32 Poignie Alphonse ; 33 Rasson Alphonse ; 34 Rommens Aimé ; 35 Schot Jules ; 36 Steux Gustave ; 37 Stillandt Auguste ; 38 Vandemeulebroucke Pierre ; 39 Vandenabeele Emile ; 40 Vandenboore Camille ; 41 Vandenbulcke Gervais ; 42 Vanmeenen Zénon le ; 43 Vanrenterghem Albert ; 44 Varras Henri ; 45 Veys Gérard ; 46 Vuye Gustave ; 47 Wille Alcide.

Un duel fatal. — Voici de nouveaux détails sur cette malheureuse affaire :

Le duel a eu lieu jeudi au bois de la Cambre, dans une villa située dans une des grandes avenues dite « Drève de Lorraine » entre le major Guislain, du 1er régiment des guides et M. Eugène Van den Berghe, courtier de commerce, représentant de la maison Krupp.

Le duel a eu lieu à 30 pas et au commandement; une seule balle a été échangée: M. Van den Berghe a eu le cœur traversé. Il est mort sans pousser un cri. Le corps a été transporté dans une des salles de la villa.

Le major et les quatre témoins se sont rendus immédiatement chez le procureur du roi, pour lui rendre compte de l'événement.

Après avoir acté leurs déclarations, M. Willemars a laissé ces messieurs en liberté.

Motif du motif: des voies de fait auxquelles s'était livré le major Guislain sur M. Van den Berghe à la suite d'une lettre anonyme envoyée par ce dernier.

M. Van den Berghe, qui était âgé de vingt-sept ans, a été atteint entre la deuxième et la troisième côte au-dessus du diaphragme.

LE PATINAGE

Le patinage est à l'ordre du jour, et il y avait, ces jours-ci, foule au Jardin de Barbieux.

Depuis deux ans, les fervents du patin n'avaient pas été à pareille fête, et s'étaient vus privés, par une température trop douce, de leurs exercices et de leur plaisir favoris.

Ils jouaient de malheur, et leur guignon revêtait la forme d'une gageure.

L'eau commençait-elle à se prendre, vite on sortait les patins de l'armoire, on les mettait en état, imprudemment, on annonçait les préparatifs d'une grande fête de jour ou de nuit sur la glace, et un matin, adieu beaux rêves, le sol était brun et l'affreux dégel faisait des siennes.

Cette année, le sort des patineurs serait-il moins critique, et pourront-ils longtemps s'en donner à glace que veux-tu ? C'est ce que le temps, qui semble déjà se radoucir, décidera.

On patine beaucoup à Saint-Pétersbourg, à Stockholm, à Vienne, à Londres, à Madrid. Les Anglais excellent dans cet art, ils ont même adopté un chic qui consiste à dessiner au-dessus de leur tête avec leur stick les pas que figurent leurs patins, les Hollandais parcourent leurs canaux gelés avec une vitesse vertigineuse ; nous ne parlons pas des Lapons pour qui le patin est un moyen de locomotion indispensable, mais, pour la grâce et l'agilité, tous doivent s'incliner devant les Français et les Françaises.

Ces dernières, en effet, ne se contentant pas de se laisser pousser dans les traîneaux, elles fendent très bien la glace d'un patin léger et semblent voler comme des hirondelles tant elles filent rapidement avec de jolis mouvements onduleux.

Nous ne saurions trop recommander aux patineurs la plus grande prudence. Malheur à l'isolé qui tombe sous la glace loin des habitations et de tout secours, il est irrémédiablement perdu.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des Deux-Mondes. — *Livraison du 1er janvier.* — I. Le Secret du précepteur, deuxième partie, par M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française. — II. Ballanche, par M. Emile Faguet; III. Wagner à Bayreuth, par M. L.-A. Bourgault-Ducoudray ; IV. La propriété foncière de Philippe-Auguste à Napoléon. — La terre au paysan, mobilisation ancienne du sol, par M. le vicomte George d'Avenel; V. Turcaret et l'opinion publique, d'après des documents inédits, par M. Eugène Lintilhac ; VI. En Turquie. L'Ile de Chio. II. Le passé et le présent, par M. Gaston Deschamps; VII. L'éloquence sacrée au moyen âge, par M. Ch.-V. Langlois ; VIII. Poésie, par M. Charles de Mazade ; IX. Le père Joseph Chrwalder et ses années de captivité dans le Soudan, par M. G. Vaubert ; X. Revue dramatique. Gymnase : Charles Demailly. Vaudeville : Gens de bien. Grand-Théâtre : Lysistrata, par M. Camille Bellaigue ; XI. Chronique de la quinzaine. Histoire politique et littéraire. — XIII Le mouvement financier de la quinzaine. XII. Bulletin bibliographique.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1er janvier 1893 sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la Revue.

Toute traduction ou reproduction des travaux de la Revue des deux mondes est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger. 33438d

CHANGE ET FONDS PUBLICS
J. BULTE, 35, rue Neuve, à Roubaix
Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.
Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.
Renseigne **gratuitement** sur toutes les valeurs ainsi que les tirages français et étrangers.
66167 **ORDRES DE BOURSE.** 3292

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
1. *Prêts hypothécaires à long terme, amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.*
Intérêt 4f50 par an, portant l'annuité à 4f67 % pour un prêt de 75 ans.
Le capital n'est jamais exigible.
L'emprunteur peut, quand il le désire, rembourser tout ou partie du prêt, en profitant de l'amortissement déjà effectué.
II. *Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission :* intérêt 4 f. 10 % par an.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER Au CRÉDIT FONCIER de FRANCE, rue des Capucines, 19, à Paris.
et à M. Thierry, à Lille, 22, rue Jean-sans-Peur, directeur de la succursale du Crédit Foncier, pour le département du Nord. 27555

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE
61259—32073

A LA MAISON DE CONFIANCE
Horlogerie A. BARTHET, à BESANÇON (Doubs)
REMONTOIRS OR TRIPLE INDÉFRAICHISSABLES GARANTIS Hommes et Dames 25 francs
REMONTOIRS Métal. . . . . 8 fr. Tout argent. . 15 fr. Hommes et Dames GARANTIS
MONTRES depuis 5f, CHAINES, RÉVEILS, BIJOUX
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE.
26396

DELCHAMBRE-DUFERMONT
19, rue Richard-Lenoir, 19
Agent à ROUBAIX
POUR LES CHAMPAGNES
POMMERY & GRENO 33260

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ
40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge; sans opium, *morphine* ni *codéine*, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôt dans les Pharmacies. 33440

OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIENNE
Par suite de promulgation de la loi du 26 décembre 1892, Messieurs les Obligataires de la Société Générale Algérienne sont invités à présenter immédiatement leurs titres aux Caisses ci-dessous désignées :
A PARIS :
A la **COMPAGNIE ALGÉRIENNE**, rue des Capucines, 11, pour les titres au porteur ;
Au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, rue des Capucines, 19, pour les certificats nominatifs.
DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez Messieurs les **Trésoriers généraux** et **Receveurs particuliers des Finances.**
EN ALGÉRIE :
Aux Caisses de la **Compagnie Algérienne.**
Une circulaire a été adressée à tous les Obligataires connus pour les informer d'une première répartition de 475 francs par obligation de 500 francs et de 140 francs par obligation de 150 francs.
Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu cette circulaire la trouveront aux Caisses ci-dessus désignées. 33439

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
31244

AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
et Broderie à la main
à Remiremont (Vosges)
Immense assortiment de **Lingerie fine**, pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES
Choix considérable d'**articles** hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes blanches et couleurs, Douillettes, Pelisses cachemire, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers**, etc.
Bonneterie, Jupons et Pantalons flanelle
pour Dames et Enfants
RIDEAUX EN TOUS GENRES
SPÉCIALITÉ DE
LINGE BRODÉ A LA MAIN
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET TAIES BRODÉS
Prix exceptionnel
DÉPOT de TOILES des VOSGES
ET
LINGE DE TABLE
garantis à